

BILAN D'ACTIVITÉ

Équipes projets 2024-2025

Ce rapport d'activité est destiné à alimenter le bilan d'activités 2025 que la MSH SUD soumettra à son Comité de pilotage et ses financeurs début 2026. Il s'agit aussi de vous permettre de porter un regard réflexif sur votre projet et ses résultats, pour vous-même et votre consortium, mais aussi pour améliorer l'accompagnement apporté par la MSH, et pouvoir, le cas échéant, vous soutenir dans la valorisation de votre projet.

Le rapport que vous vous apprêtez à rédiger sera déposé dans la collection HAL de la MSH SUD (<https://cnrs.hal.science/MSH-SUD>) afin d'en assurer la conservation, la diffusion et la valorisation. Cette démarche vise à accroître la visibilité des travaux de recherche financés, accompagnés et/ou portés par la MSH SUD.

Sauf opposition explicite de votre part, le document sera diffusé sous licence CC BY, qui autorise la réutilisation du contenu à condition de mentionner les auteurs et la source.

1. Présentation

1.1. Le projet

Acronyme	CONCISE
Titre	<i>Expérimentation d'un Conseil Citoyen en crises sanitaires et environnementales sur la prévention/gestion des risques vectoriels liés aux moustiques à l'échelle de la métropole montpelliéraine</i>
Date de démarrage	FEVRIER 2024
Durée	2 ANS

1.2. Les porteurs

Ne rien indiquer si inchangé par rapport au dossier de demande

Nom prénom	Etablissement de rattachement	Laboratoire de rattachement

--	--	--

1.3. L'équipe : partenaires académiques

Ne rien indiquer si inchangé par rapport au dossier de demande

Nom prénom	Etablissement de rattachement	Laboratoire de rattachement	Localisation	Discipline

1.4. L'équipe : partenaires non académiques

Ne rien indiquer si inchangé par rapport au dossier de demande

Nom prénom / Nom de structure	Type ¹	Localisation	Discipline

2. Bilan scientifique

2.1. Compte-rendu d'activité du projet

Résumé (15 000 signes maximum) présentant le projet initial (objectifs, problématique et attendus), le travail accompli durant ces 12 à 24 mois (actions, méthodes employées, déroulé général, etc.) jusqu'aux résultats du projet.

NB : Pour les productions et actions de valorisation, se référer aux rubriques 2.2 Bilan factuel détaillé.

L'objectif du projet CONCISE est de constituer et de tester un dispositif de conseil citoyen sur les questions que pose la lutte anti-vectorielle dans la métropole montpelliéraine, afin d'évaluer la pertinence d'une approche de démocratie participative et délibérative, territorialisée, quand elle est appliquée dans un contexte de crise sanitaire et/ou environnementale. L'objectif est également d'évaluer si et sous quelles conditions un avis émis par un conseil de ce type peut être mobilisé par les instances décisionnaires locales, soucieuses d'une meilleure prise en compte d'un avis éclairé des citoyen·ne·s. Ce projet est initié au départ par l'association Sciences Citoyennes soutenu par un collectif de chercheur·euses.

¹ Collectivités territoriales, Associations, Entreprises, Experts, Autres.

Le projet « *Expérimentation d'un Conseil Citoyen en crises sanitaires et environnementale* » sur les risques vectoriels liés aux moustiques et leur prévention/gestion à l'échelle de la métropole a été accepté et financé en février 2024 par la MSH, par le Défi clé RIVOC et par l'UMR SENS.

La question centrale du projet se résume ainsi : peut-on se doter, en amont d'une crise sanitaire, d'outils de préparation / outils de prévention suffisamment partagés et connus par les citoyens pour être rapidement mobilisables ; ceci pour compléter la « gestion descendante » qui avait caractérisé le COVID.

L'idée est donc de tester un dispositif de conseil citoyen inspiré des conventions de citoyens (dispositif d'ampleur nationale) mais adapté à des collectivités territoriales, ici trois municipalités de taille modeste de la Métropole, en contexte d'expansion du moustique tigre et des risques sanitaires liés. Pour cela il fallait entre autres, constituer un panel citoyen, identifier une instance organisatrice du conseil citoyen ayant une reconnaissance institutionnelle locale, identifier des experts (scientifiques et professionnels) puis les solliciter, pour former ou informer les citoyens, ces derniers étant chargés ensuite de rédiger des avis éclairés, à destination de leurs élus ou d'autres acteurs.

Etaient précisément attendus pour la fin de ce projet :

- une série d'avis ou recommandations citoyen.nes à destination des collectivités locales ou d'autres organisations et institutions de la société civile.
- Un rapport de stage évaluant les conditions d'institutionnalisation d'un tel dispositif à l'échelle territoriale d'une commune ou de l'Agglomération de Montpellier
- Une analyse des étapes et de leurs limites, dans le processus de création, d'organisation, de formation et de délibération, du conseil citoyen, en vue de réaliser un Guide méthodologique pour de futurs initiateurs de conseils citoyens.
- Par ailleurs, les chercheur.e.s porteurs ou partenaires du projet (voir Projet initial : liste des porteurs et partenaires du projet) ont émis à plusieurs reprises leur volonté de produire diverses publications. Mais ces dernières ne verront pas toutes le jour faute de participation effective ou suivie de ces partenaires-chercheur.e.s à l'ensemble du projet.

Concernant le budget dédié à une telle expérience, et si l'on se réfère aux budgets mobilisés pour des conventions citoyennes (plusieurs centaines de milliers d'euros pour un projet de Convention citoyenne contre 35 000 euros pour CONCISE), il est évident qu'il n'était pas possible d'envisager une sorte de duplication à petite échelle de ces dernières. Cela conduisait donc à réinventer nombre d'éléments importants dans le schéma classique. Par exemple, l'échéancier temporel exigeant mais assez long, d'une Convention de Citoyens n'est pas compatible avec le budget dont dispose CONCISE ni même avec les contraintes d'un bâtiment de la MSH -SUD où s'organisaient les formations des citoyens.

Précisons enfin ici que la mise en place des différents organes du dispositif a pris une année. La formation et le lancement du COPIL, le démarrage d'un stage de master, les premières rencontres avec les maires : ces étapes ont eu lieu à partir du 24 janvier 2025 soit une année après le début du projet, pour des raisons indépendantes de nos volontés. Ce retard avait été critiqué par le CS de la MSH-Sud en décembre 2024, qui n'a pas perçu toute la complexité d'une recherche participative impliquée et impliquant une grande diversité d'acteurs, sur un dispositif et un processus aussi nouveau, dans lequel personne

ne pouvait s'engager sans dialogues et explications du projet, ce qui a été fait pendant l'année 2024.

Les principaux résultats du projet :

La perspective de tester un conseil citoyen dans une période de crise ou un contexte de risques vectoriels avérés, était particulièrement pertinente puisque la présence des moustiques porteurs de maladies vectorielles (dengue et chikungunya) est attestée sur la région de Montpellier depuis quelques années et puisque l'enjeu est local comme le montrent les premières opérations de démoustication visant des quartiers ou rues dans certaines communes de la Métropole ; mais l'enjeu est aussi mondial : ainsi en 2024, l'OMS a recensé plus de 14,6 millions de cas de dengue et a lancé une alerte mondiale le 22 juillet 2025 qui n'a pas échappé aux citoyens que nous avons mobilisés pour former le conseil citoyen du projet CONCISE. Enfin, ce projet présentait un autre intérêt pour l'Agglomération de Montpellier qui a rappelé à plusieurs reprises sa volonté de développer la participation citoyenne aux décisions politiques, sous des formes diverses - conseil municipal des enfants, conseil des étrangers, conseil de développement (CODEV) – par exemple, mais aussi de soutenir des recherches concernant les zoonoses, ou encore l'écologie de la santé et la problématique « one health ». Du fait de cet intérêt et du caractère expérimental du projet nous avons proposé que la Métropole de Montpellier soit l'instance commanditaire, chargée de formuler une question précise à destination d'un panel de citoyens, qui en retour proposera des avis en réponse à ce mandat. La Métropole (à travers la participation de certains coordinateurs du projet aux réflexions du GT Ecologie et Santé), nous a orientés rapidement vers la mairie de Prades le Lez, familière en matière d'innovations de consultations citoyennes ; et de là vers les mairies « alliées » de Villeneuve les Maguelone et de Murviels les Montpellier. Trois femmes maires gèrent ces trois communes avec une ambition partagée de promouvoir la démocratie délibérative à l'échelle territoriale. Elles ont toutes les 3 accepté de s'engager à nos côtés en tant que commanditaires sur un mandat aux citoyens que nous avons validé avec elles, puis pour prendre en compte les avis des citoyens à l'issue de leur formation et de leurs réflexions, dans leurs politiques, missions et instances municipales. L'échelon local d'un mandat donné aux citoyens donne à ces derniers une confiance et une garantie qu'ils pourront «se concrétiser » une suite du conseil citoyen, dans cette proximité sociale et territoriale.

Si l'on se réfère aux Conventions citoyennes, la formation d'un conseil citoyen doit en théorie émerger d'une commande publique, doit être prise en charge concrètement et suivie par une instance d'organisation, différente du commanditaire.

Le caractère expérimental et scientifique du projet CONCISE, et le fait que le projet soit financé à majorité par la MSH-Sud, justifie que cette dernière soit assimilée à une instance d'organisation, sans toutefois en prendre toutes les charges et responsabilités. C'est ce qui fait la nature hybride de cette expérimentation d'un nouveau dispositif puisque la MSH est à la fois bailleur de fonds, lieu physique du projet (accueil des experts, des citoyens) et actrice du projet avec une participation active de ses employés, partageant avec le « groupe de portage » (4 coordinateurs initiaux du projet) la « fonction d'instance organisatrice du Conseil citoyen en crise ».

Le flou initial relatif au commanditaire véritable (les 3 mairies, la MSH ou encore la Métropole ou le groupe de chercheurs ayant de fait défini la question proposée aux

citoyens ?) n'a pas échappé au panel de citoyens sélectionnés mais semble avoir été résolu dès la première journée de formation en juin : en effet c'est à l'occasion de la venue des 3 maires à la première puis à la dernière séance de formation et du dialogue qui s'est établi entre elles et les citoyens, que ces dernières ont été investies par les citoyens dans une position de commanditaire ou d'interlocuteur stratégique à qui l'on rendra compte. Cette représentation semble avoir guidé les panélistes vers des messages aux élus (proposition de création d'une réserve citoyenne agissant en concertation avec les municipalités et l'ARS, par exemple). Cette représentation est partagée par les 3 maires puisqu'elles ont accepté de recueillir les avis citoyens et de réfléchir le dispositif institutionnel local dans lequel les intégrer pour qu'ils contribuent à la prise de décision, soit au sein de chaque commune soit à l'échelle de la Métropole de Montpellier. La présence des maires et parfois d'un adjoint, a aussi permis de clarifier l'étendue et les limites de leurs pouvoirs, en dehors des crises et en période de crises. Selon M.A. Hermitte (garante du projet) : « Ce dialogue semble avoir été très apprécié et, de mon regard distancié, il a changé l'atmosphère ; après des débuts hésitants, un certain enthousiasme du panel était perceptible à la fin de l'opération. La disponibilité des élues a manifestement joué un rôle à cet égard, cela me semble être l'un des résultats marquants de l'expérimentation ».

Présente sur toute la durée du projet, la garante de la démarche (M.A. Hermitte) constitue un acteur stratégique, essentiel pour la conduite de l'expérimentation. Le terme garant renvoie aux idées de loyauté des procédures, d'impartialité sur le fond du dossier, d'ouverture des débats, de prise en compte de la diversité des arguments, d'attention à ce que les désaccords puissent naître et jouer leur rôle, d'indépendance suffisante par rapport aux organisateurs de la concertation. Ce sont les objectifs que le garant doit pouvoir suivre pour évaluer la qualité finale de la procédure de consultation citoyenne. En outre, son expérience des conventions citoyennes lui a permis de conseiller les porteurs du projet et de régulièrement rappeler les règles qui s'appliquent normalement aux conventions citoyennes. Ces apports ont été essentiels pour cadrer les étapes du projet CONCISE mais aussi pour analyser la pertinence des procédures et des instances relevant des conventions citoyennes à l'échelle de conseils citoyens, de petite envergure et dotés de peu de moyens. La garante a aussi veillé à garantir d'une part que les citoyens soient formés et que leurs nouvelles questions ou demandes puissent être posées à de nouveaux experts qu'elle a aidé à identifier et solliciter, intervenus dans la dernière séance de face à face avec des experts ; d'autre part que les citoyens parviennent à énoncer non pas « un avis commun » basé sur une sorte de consensus, mais un avis majoritaire avec des points de désaccord s'il en est. Cependant cette situation ne s'est pas présentée, le nombre de citoyens étant sans doute très faible pour avoir de fortes divergences de points de vue. Enfin, la garante a consacré du temps tout au long du projet pour construire et intégrer l'animatrice ou facilitatrice qui a été recrutée pour animer et arbitrer les séances de face à face avec des experts ou avec les maires, puis les séquences de discussions entre citoyens afin d'aboutir à la rédaction collective et éclairée de leurs avis.

L'instance d'organisation et le Comité de pilotage (formé ici de différents spécialistes disciplinaires compétents sur le sujet de la lutte contre le moustique tigre et de représentants scientifiques compétents sur les démarches participatives et citoyennes, venant en appui au groupe des coordinateurs et à l'instance d'organisation, en particulier pour valider le mandat donné aux citoyens - la question posée -, puis définir les contenus à

transmettre aux citoyens) interviennent dans le déroulement du projet essentiellement avant les journées de formation des citoyens.

Le point de départ d'une Convention de Citoyens est le tirage au sort d'un groupe de volontaires censés avoir une certaine représentativité du corps social. Or c'est une procédure exigeante et très coûteuse. A l'échelle des trois communes de la Métropole de Montpellier, et après consultation de différents organismes spécialisés dans ce domaine, il a été possible de chiffrer ce coût : 8000 euros (entreprise locale) minimum pour constituer un panel d'une vingtaine de citoyens tirés au sort dans une population de 20.000 habitants. Ce montant minimum n'était pas prévu dans le budget initial du projet. Même pour ne recruter qu'une vingtaine de citoyens, l'opération du tirage au sort nécessite beaucoup de temps, une organisation et des savoir-faire qui justifient que l'on fasse appel aux services - onéreux - d'instituts spécialisés ; ce qui n'a pas été prévu pour ce projet. C'est ce qui explique en grande partie toutes les difficultés auxquelles nous avons été confrontés, le retard des étapes qui ont suivi et les solutions atypiques mises en place. Sans détailler ici toutes les étapes réalisées pour constituer ce panel citoyen de quelques volontaires, nous pouvons souligner que cette démarche révèle que le « désir de citoyenneté » très souvent mis en avant n'est pas si évident sur le terrain - ce qui a été confirmé par les maires qui nous ont confié qu'elles aussi - dans leur désir de consultation ou de co-construction citoyennes des décisions pour l'intérêt général - sont régulièrement confrontées à la complexité et aux difficultés de constitution d'un panel citoyen.

Le guide méthodologique que nous réalisons pour valoriser l'expérience CONCISE reviendra avec précision sur cette démarche de constitution d'un panel citoyen et questionnera le principe, le sens et les conditions d'une représentativité citoyenne.

Le projet CONCISE a pu au final former un panel citoyen de petite taille (7 personnes sur 12 initialement engagées avant désistement à différentes étapes) relevant d'une diversité d'appartenances sociales, géographiques et professionnelles, ce qui a fait la richesse de ce petit groupe. Celui-ci est en effet traversé par les enjeux de société liés au sujet traité, il partage un même « imaginaire collectif » de représentations, de croyances, sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire, ou sur les relations aux institutions.

La consigne donnée aux citoyens pour les aider à élaborer l'avis citoyen est une question discutée et validée avec les 3 maires et le COPIL, avec la garante et la facilitatrice. Elle a pris la forme suivante : « en tant que citoyen.ne, aux vues de ce que l'on a compris des éclairages des experts et de nos échanges, quelles sont nos recommandations sur les mesures que doivent prendre les pouvoirs publics pour :

- Prévenir les risques de santé liés aux moustiques Tigre ?
- Gérer la crise quand il y a une épidémie.

De manière plus précise il était demandé aux citoyens de prendre en compte dans leurs avis les rôles et différents niveaux de décisions :

- de la commune,
- des citoyen.nes (dans sa diversité)
- de la métropole
- de l'ARS (État).

Avec le recul, il nous semble qu'il n'était pas facile pour le groupe de rentrer dans la complexité de ces 2 niveaux de délibération (prévention et gestion de crise), ainsi que dans

les rôles des acteurs et les échelles de décisions sur un territoire donné, dans le temps de formation prévu. Aborder ces deux niveaux suppose une bonne maîtrise des instances et de leurs fonctions dans l'espace local, régional et national, qui manque à la plupart des citoyens, demandeurs légitimes d'un temps de formation spécifique. C'est là un objet de réflexion pour tous (commanditaires, organisateurs, experts) et au-delà de ce projet : cette lacune est-elle identifiée et comblée lors des conventions citoyennes ? ; à quel moment, quand former des citoyens sur ces niveaux de décision et d'action : avant qu'ils forment un conseil citoyen ou quand celui-ci est installé, institutionnalisé, au sein d'une instance locale ?

Le programme de formation des citoyens par des experts a été construit on le rappelle par un comité de pilotage, formé de différents experts scientifiques et professionnels, avec les coordinateurs du projet. Il a été organisé pour 2,5 jours de formation. Ce temps relativement court a induit des journées longues en salle, face à différents experts, scientifiques ou professionnels, plus d'une dizaine, se succédant et laissant peu de temps pour des discussions approfondies. Néanmoins, la facilitatrice aidée du groupe de portage a veillé à faire respecter strictement les temps de paroles des intervenants, eux-mêmes peu familiers de ce type de face-à-face et des attentes ou questions formulées par les citoyens ; elle a aussi rappelé régulièrement l'importance des temps de réflexions entre citoyens pour assimiler les connaissances et surtout confronter leurs compréhensions respectives des informations relevées. Cette durée qui mettait « sous pression » l'ensemble du collectif, a cependant permis au groupe de produire un avis collectif et éclairé. Mais il a fallu organiser 1 journée supplémentaire imprévue dans le projet initial, pour parvenir à finaliser la formulation précise des avis et un document formel qui soit diffusable. Les citoyens sollicités à nouveau ont accepté de revenir en salle (à la MSH-Sud) plusieurs semaines après la première rédaction de leurs avis. Si le groupe a bien accepté le programme proposé, avec le temps pour se former et le temps pour délibérer, s'il s'est perçu comme ayant des informations suffisantes pour donner un avis, c'est en revanche le temps d'une délibération plus approfondie et celui de la formalisation de l'avis qui lui ont semblé insuffisants. Or ce sont deux moments stratégiques, essentiels.

Que faut-il retenir des recommandations et avis citoyens :

Les panélistes ont bien intégré la situation de crise sanitaire comme inéluctable et devant être pensée dès maintenant. Ils ont donc raisonné sur un temps long en répartissant leurs recommandations en trois groupes : *avant, pendant et après la crise*. Le « avant » satisfait au principe de préparation, ou de prévention ; le « pendant » est peut-être moins convaincu et convaincant, plus difficile à penser sans doute ; le « après » est un point inattendu mais pertinent sur la nécessité selon les citoyens de prévoir un bilan collectif de la gestion de la crise une fois qu'elle est passée. Ils se sont donc plutôt centrés sur la prévention d'une crise sanitaire que sur sa gestion. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cela: a/ ils ont perçu que le pouvoir d'action local se situe au niveau des communes et de la métropole, en particulier pour la prévention (avec des dispositifs tels que le Plan de Sauvegarde Communal ou les Réserves citoyennes), l'ARS symbolisant la déclinaison d'une chaîne de décision nationale descendante, ne laissant aucune marge de manœuvre aux citoyens et peu aux communes, ce qui n'a pas empêché les citoyens de lui adresser des recommandations dans l'avis final ; b/ l'expérience du confinement du Covid a montré l'importance des initiatives communales possibles pour « aménager » un temps de crise ; c/ la difficulté ressentie des

citoyens d'exprimer leurs attentes aux pouvoirs publics sans que ces acteurs de la chaîne de commandement ne soient présents pour exposer, comme les maires, leurs modes de gestion des risques sanitaires ou se manifester comme récepteurs des avis citoyens ; d/ la connaissance et l'expérience par certains citoyens de dispositifs qui leurs sont familiers (Réserve citoyenne par exemple) et leur faible connaissance des fonctions et instances de décision ou d'intervention à différents niveaux de gouvernance.

La création d'une Réserve citoyenne (RC) est l'une des recommandations les plus importantes : elle renvoie à la connaissance positive qu'en ont certains, à la capacité de réactivité et aux marges de manœuvre des citoyens, en accords avec les élus, dans ce type de dispositif, à l'absence de ce dispositif dans la plupart des communes. Idéalement, pour les citoyens du projet, une RC intégrant des citoyens du panel, formés par le projet CONCISE, aurait pour fonction d'informer, d'alerter et surtout de servir d'intermédiaire de confiance entre démoustiqueurs et habitants. Il est souhaité que la réserve puisse aussi s'appuyer sur des employés municipaux formés à leur tour. Cette réserve citoyenne pourrait servir enfin de tiers de confiance en cas de vaccination obligatoire.

Cette recommandation d'une RC intégrant des citoyens compétents sur ce type de crise, a été prise très au sérieux par l'une des 3 maires qui a proposé d'intégrer l'une des citoyennes formées du panel dans la future RC ou réserve citoyenne communale de sécurité civile qu'elle voudrait créer après les élections municipales.

Les discussions préalables et les avis citoyens du projet CONCISE formalisés révèlent aussi un souci relatif à la recherche scientifique. Il est ainsi recommandé aux élus et aux associations de « faire pression sur les pouvoirs publics afin d'encourager et financer la recherche sur les risques sanitaires liés aux moustiques », de contrôler « rigoureusement la recherche privée » et de « communiquer au public sur les résultats ».

Après une crise, le conseil citoyen émet le vœu de faire établir un bilan à un « comité national » qui agirait avec des représentants des réserves citoyennes. Si la présence des réserves citoyennes dans ce comité paraît intéressante, l'idée même de « comité national » est cependant imprécise. Elle reste à imaginer en reprenant d'autres expériences liées à l'après COVID par exemple (différentes commissions d'enquêtes et de bilans comprenant des chercheurs).

Pour les chercheurs impliqués dans les stratégies de lutte contre les moustiques, les recommandations des panélistes du projet paraissent décevantes. Il faut comprendre la prudence des avis sur le sujet en relation avec d'une part l'absence de débat contradictoire sur les techniques de lutte chimique pendant la formation des citoyens et d'autre part avec la rapidité de l'exposé global sur ces formes de lutte. De même, les panélistes ne refusent pas la vaccination mais estiment qu'ils ne sont pas suffisamment informés sur leurs risques et leurs bénéfices.

Enfin, les différentes recommandations formulées sont majoritairement liées à la préparation d'une crise. De fait, ce groupe s'est clairement porté volontaire (et pourrait objectivement se mobiliser à nouveau) pour faire un suivi d'informations sur les risques vectoriels, agir de manière préventive auprès de ses voisins, enfin pour alerter les élus et intervenir en cas de crise imminente pour rappeler quelques « bonnes pratiques ». Les avis des citoyens auraient peut-être été plus riches et diversifiés si la durée des formations avait été un peu plus longue et si leurs contenus avaient été plus diversifiés, notamment sur les

différentes techniques de lutte vectorielle, sur les « chaînes de commandement » et sur les aspects sociologiques des crises sanitaires et environnementales (inégalités, politiques d'information sur les risques sanitaires, par exemple).

Ces avis et recommandations citoyennes reflètent ainsi les connaissances acquises, l'intérêt de poursuivre cet apprentissage sur un domaine d'intérêt général, mais aussi les lacunes des citoyens, celles-ci renvoyant aux limites des temps de formation qui n'ont pas permis d'aborder correctement toutes les dimensions du problème (prévues par les professionnels et chercheurs du COPIL), encore moins les controverses scientifiques (des techniques de lutte par exemple), limitant leurs compétences pour en discuter, et se prononcer.

Les 3 mairies ont accepté de recueillir les avis citoyens puis de réfléchir avec eux les dispositifs institutionnels dans lesquels les intégrer pour qu'ils contribuent à la prise de décision, soit au sein de chaque commune soit à l'échelle de la Métropole de Montpellier. Leur présence a aussi permis de clarifier l'étendue et les limites de leurs pouvoirs, en dehors des crises et en période de crise. Elles ont aussi souligné que la perspective électorale les empêchait de traduire dès la fin du projet, certaines recommandations en actes concrets, laissant ainsi une incertitude sur ce que deviendront les avis des citoyens, dans ces 3 mairies au moins, après les élections municipales prévues en mars 2026. Les coordinateurs du projet prévoient de revoir les maires des 3 communes ou leurs remplaçants, après les élections pour tenter de suivre le devenir des avis citoyens et celui d'une perspective de gestion démocratique et délibérative des crises sanitaires et environnementales à l'échelon local.

Pour finir, on peut considérer que le recrutement atypique réalisé à défaut de tirage au sort s'il peut être critiqué au regard de nombreux critères à prendre en compte, n'a pas entraîné un échec du projet : la formation puis la rédaction des avis citoyens, l'intérêt qu'y ont porté les maires, ont montré la capacité de mobiliser à long terme des citoyens qui semblaient peu concernés au départ, et d'intéresser des décideurs politiques locaux, peu investis ou dubitatifs, au début du projet. Le travail d'accompagnement (par la facilitatrice entre autres), l'engagement manifeste et progressif des 3 mairies et dans une moindre mesure la compensation financière modeste offerte aux panélistes en cours de formation (qui n'était pas prévue au moment de leur recrutement), ont été essentiels pour construire cette mobilisation collective.

2.2. Organisation de manifestations scientifiques

Le cas échéant :

2.2.a. Liste des manifestations scientifiques réalisées

Nom de la manifestation	Type de manifestation	Nombre d'interventions	Durée	Public (estimation)

2.2.b. Décrire rapidement les manifestations scientifiques organisées (intentions et résultats)

--

2.3. Actions de formation

Le cas échéant :

2.3.a. Décrire rapidement les actions de formation organisées

Les formations organisées par le projet CONCISE, ont été exclusivement réservées aux citoyens tirés au sort et formant ce conseil citoyen expérimental. Elles n'ont concerné aucun public étudiant ou chercheur.

2.3.b. Accueil de stagiaire(s)

Nom prénom	Établissement d'enseignement	Niveau	Thème	Durée
BENONI SANDRA	UPV UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institution	Master 2 : Économie Sociale et Solidaire	Démocratie participative dans la gestion de crise sanitaire et environnementale. L'expérience du Conseil Citoyen CONCISE.	6 MOIS JANV_JUIN 2025

2.3.c. Encadrement de travaux d'étudiants

Nom prénom	Établissement d'enseignement	Niveau	Thème	Type (ex. : mémoire de master 1)

3. Interactions recherche-société

"

Le cas échéant, présenter rapidement :

3.1. Les actions de recherche participative et autres dynamiques partenariales entre acteurs académiques et non-académiques

Le projet est une initiative de Sciences citoyennes (association non-académique) co-construit avec des chercheurs de discipline variées. Il élabore et teste un nouveau dispositif, le conseil citoyen en temps de crise, en installant à chaque étape des actions de recherche participative incluant 4 collectivités territoriales (3 communes, et indirectement la Métropole), des formateurs du monde associatif (Sciences citoyennes, APIEU), une institution de santé (ARS), des opérateurs (EID), des universitaires et chercheurs, issus d'organismes de recherche (partenaires initiaux du projet), un groupe opérationnel intégrant une juriste (garante du processus), une psycho-sociologue en appui aux porteurs du projet, au comité de pilotage et au conseil citoyen, enfin des citoyens embarqués dans un processus de plusieurs jours de formation, de délibération puis de rédaction d'avis et recommandations. Il s'agit d'une recherche impliquée et impliquante, très demandeuse en temps et en capacité de réaction rapide, ce qui a augmenté la difficulté pour le groupe de portage.

Les actions de RP se manifestent à travers tout le processus de constitution du Conseil Citoyen, d'accompagnement des formations des citoyens par des experts, et de formulation des recommandations citoyennes issues de leurs travaux délibératifs, dans la mesure où toutes ces actions reposent sur la participation et la collaboration de ces différents acteurs sous différentes formes.

3.2. Les actions de diffusion / médiation scientifique (médias, conférences « grand public », etc.)

Pour les besoins de l'expérimentation, la campagne de communication est validée dès le 6 mars 2025 par les membres du COPIL, du groupe de portage et par les garant-es. Cependant, une première campagne s'avère sans effet, et des compétences spécifiques ont dû être mobilisées dans l'urgence pour pouvoir obtenir sensibiliser et mobiliser des citoyens suffisamment représentatifs de la diversité des populations des trois communes engagées dans le projet. Les actions de communication directe se sont avérées essentielles et ont mobilisé beaucoup plus de temps que prévu. La communication auprès de la population est donc une étape stratégique, coûteuse en temps, en personnel, qu'il ne faut pas négliger, qu'il faut donc anticiper et prévoir dans tout projet de constitution d'un conseil citoyen.

Dans le projet CONCISE, les tâches de communication vers le grand public ont été réorganisées en dehors du cadre prévu par le groupe initial de portage du projet. La refonte des pages du projet CONCISE sur le site web de la MSH initialement conçu pour un public de chercheur est confiée à la stagiaire, qui réalise un travail de simplification des formulations, de hiérarchisation des informations² et un kit de communication comprenant des visuels, un texte pour les réseaux sociaux, un communiqué de presse et un texte pour les mairies. Les principes de CONCISE sont intégrés à la page web du site. Une affiche est réalisée par les chargés-es de communication MSH-Sud, avec pour objectif d'être visible dans différents lieux « neutres » (commerces, ...). La stratégie de communication s'est en effet orientée vers une diversification des canaux incluant les radios (Divergence et ICI Hérault), les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn), la presse locale et certaines institutions (Mairie et MSH). Un fichier média a également été utilisé pour cibler les jeunes et les habitant-es des quartiers prioritaires et pour faciliter la prise de contact avec des associations locales. Une soixantaine d'associations ont été contactées par téléphone et une dizaine par e-mail. La mobilisation des trois mairies pour communiquer sur leur territoire à travers les supports communaux de communication, a été inégale mais elle a permis de relayer des informations mais aussi d'exprimer leur volonté de prendre en compte les futures délibérations citoyennes qui seraient issues de ce projet, ce qui devait a priori mettre en confiance leurs élus face à la perspective d'être sollicités pour le projet CONCISE.

3.3 Les actions de valorisation (économique, innovation sociale...)

L'implication des trois mairies (Prades, Murviel, Villeneuve) dans l'expérimentation s'est maintenue jusqu'à la fin du projet, malgré les doutes de réussite et les difficultés d'une période pré-électorale. Leur engagement est affirmé par la volonté politique de construire une démocratie citoyenne, et notamment en période de crise sanitaire, depuis le COVID. Cette implication a permis de mettre en discussion avec les 3 maires, chacune des recommandations élaborées par le Conseil Citoyen, pour en évaluer la faisabilité ou le niveau réel de décision (donc les acteurs concernés).

Cependant, les 3 maires ont régulièrement rappelé qu'à partir de septembre 2025 jusqu'aux élections municipales de mars 2026, aucune initiative nouvelle ne pourra être lancée, et que la prise en compte d'une recommandation citoyenne, lorsqu'elle est possible, dépendra du renouvellement de leur mandat électoral, pour les deux maires qui se représentent. Les 3 maires ont exprimé aussi leur volonté forte de réaliser certaines de ces recommandations en particulier celle d'inscrire la lutte antivectorielle dans leur PCS ou dans le Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) de la Métropole quand il sera établi. Dans les discussions conduites en fin de projet, elles ont manifesté leur satisfaction ainsi que le besoin de faire connaître cette expérience, auprès de citoyens comme auprès de scientifiques. Cette expérimentation d'un Conseil citoyen, en particulier l'étape de la formation des citoyens, leur est apparue au terme du projet et au vu des recommandations

élaborées, comme une innovation particulièrement pertinente pour faire accéder les citoyens à des compétences spécifiques et stratégiques en matière de lutte anti-vectorielle, notamment d'anticipation et de prévention des risques. La proposition de la maire de Villeneuve est donc de produire un document commun aux trois maires qui sera mobilisable pour former de futurs conseils citoyens et qui pourra être diffusé auprès de leurs élus, afin de les sensibiliser aux principes et intérêts d'un conseil citoyen comme nouveau dispositif de démocratie délibérative.

3.4. Le cas échéant, d'autres types d'interactions recherche-société

Ces interactions se sont déroulées tout au long du projet CONCISE essentiellement à travers différents cadres institutionnels :

- Le Groupe Ecologie de la Santé de la Métropole a cherché à relier des communautés de scientifiques et des élus politiques (peu de citoyens), déjà impliqués dans des problématiques de santé ; l'enjeu étant d'aller vers une meilleure articulation entre connaissance et décision-action. Les réunions régulières de ce Groupe pendant l'année 2024 et début 2025 ont été suivies de près par Bob Brac de la Perrière pour le groupe de portage. Cette collaboration relative a permis de faire connaître le projet CONCISE et de le rendre familier, auprès des agents de la ville de Montpellier/Métropole, des élus présents dans le Groupe (en particulier Florence Brau, Maire de Prades), des institutions concernées par les maladies vectorielles comme l'ARS, ou l'EID. Des contacts ont pu être facilement établis avec le Comité de pilotage du projet.
- Un Observatoire montpelliérain en écologie et évolution de la santé (OMEES) a été mis en place sous la coordination de D.Gomis. Celui-ci a été sollicité pour devenir membre du COPIL du projet, puis comme expert pour intervenir dans la formation des citoyens. Les réunions de l'OMEES suivies régulièrement par B.Brac ont permis de garder le contact avec les experts du territoire tout au long du projet.
- La MSH est aussi intéressée pour faire du projet Concise un « objet frontière » de transformation des relations entre les différents départements de la collectivité territoriale et les équipes de recherche, aujourd'hui en silos ,en impliquant notamment les citoyens. . Cependant la proposition venant de la MSH-Sud d'expérimenter la démarche du Chemin d'impact au deuxième semestre 2024, n'a pas été poursuivie par les coordinateurs du projet, pour ne pas complexifier les étapes et ne pas accroître la charge de coordination du processus d'élaboration et d'expérimentation du dispositif Conseil citoyen.

4. Publications

Indiquer où et sous quelle forme vous publiez vos résultats de recherche. Pour chaque item merci de préciser l'URL ou l'identifiant pérenne correspondant (DOI, idHAL, etc.)

4.1. Articles de revues

En préparation : un article pour la revue Participation, dédié à l'analyse des modalités d'installation d'un conseil citoyen à l'échelle d'un territoire communal, à partir de l'expérimentation CONCISE.

4.2. Actes de colloques

4.3. Monographies/Ouvrages

Un « Guide » est en cours d'élaboration pour Sciences citoyennes décrivant les étapes de création et d'institutionnalisation d'un Conseil citoyen délibératif en temps de crise sanitaire ou environnementale, et soulignant tous les points de vigilance. Ce manuel est destiné à de futurs opérateurs en charge de mettre en place un conseil citoyen dans une collectivité. Il sera valorisé (en ligne) par Sciences citoyennes.

4.4. Blogs, Carnets de recherche, etc.

4.5. Autres publications (ex. posters)

BENONI Sandra 2025, Démocratie participative dans la gestion de crise sanitaire et environnementale. L'expérience du Conseil Citoyen CONCISE. Rapport de stage réalisé par Sandra BENONI pour l'obtention du Master 2 : Économie Sociale et Solidaire ; Parcours : Association, Coopération et Action Public.

5. Partage des données et conservation à long terme

Concernant les données de recherche liées à votre projet :

5.1. Comment et quand les données seront-elles partagées ?

Toutes les données du projet CONCISE sont stockées de manière sécurisée sur un espace numérique restreint et protégé, hébergé sur un drive sécurisé Share Docs, mis à disposition par la MSH-SUD.

5.2. Y-a-t-il des restrictions au partage des données ou des raisons de définir un embargo (délai de mise à disposition) ? Si oui, lesquelles ?

L'accès à ces données est strictement limité à l'équipe en charge du projet et pendant la durée du projet.

Tous les citoyens ont signé un formulaire de consentement précisant qu'ils sont invités à participer à faire partie d'une expérimentation d'un conseil citoyen qui fera l'objet d'un enregistrement audio. Cet enregistrement sera utilisé à des fins d'archivage, de recherche, d'analyse ou de diffusion publique, dans le strict respect de leur anonymat.

Tous les documents méthodologiques et les résultats de l'expérimentation mis sur le site du projet CONCISE de la MSH -SUD sont publics.

5.3. Où seront-elles préservées sur le long terme (par ex. un entrepôt de données ou une archive) ?

drive sécurisé Share Docs, mis à disposition par la MSH-SUD.

5.4. Avez-vous lié vos publications scientifiques à vos données de recherche ? Si oui merci de communiquer les URL, DOI.

Ne rien indiquer si déjà mentionné au 4. Publications

6. Mobilisation des services de la MSH SUD

6.1. Au cours de votre projet de recherche avez-vous sollicité l'un des services suivants :

Axe	Oui	Non	Quel type d'accompagnement ?	Quel(s) résultat(s) ?
Secrétariat général : 1. Gestion 2. Communication	X X	Isabelle Mermet Tiphaine Lefebvre Anaïs Frèrejean	Gestion du budget Matériel de communication et site web	Très satisfaisant
Pôle Image	X	Jean-Baptiste Sauret	Enregistrement des séances de formation du panel citoyen	Satisfaisant
Pôle Données de la recherche	X	Caroline Donati Valentin Brunel	Gestion et protection des données	En cours
Autre (précisez)	X	Mariline Poupeau	Interface du projet avec les différents services de la MSH	Très satisfaisant

6.2. Auriez-vous eu besoin d'un accompagnement ou d'un service complémentaire ? Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

La MSH-SUD et le groupe de recherche du projet CONCISE, se sont partagés la fonction d'instance organisatrice du Conseil citoyen en crise. Il est difficile d'échapper à la nature hybride de ce test d'un nouveau dispositif, où la MSH est à la fois hôte et bailleur d'un projet autonome dans ses décisions, tout en étant dépendant institutionnellement. Le partage des rôles est le suivant : La MSH-SUD assure un suivi avec une personne dédiée (Marilyne Poupaud), agent de liaison avec les différents services chargés de mettre à la disposition du projet des salles, un espace de stockage et de gestion de données, une couverture vidéo. Elle facilite l'articulation du projet à la Métropole, notamment à travers la mise en relation des membres du projet avec le nouvel Observatoire montpelliérain d'écologie et évolution de la santé (OMEES). Le projet CONCISE a pris en charge :

- l'identification et le recrutement de garants pour le tirage au sort des citoyens ;
- la formation du COPIL chargé d'établir une trame de formation avec le groupe de portage ;
- la sélection et le recrutement d'une facilitatrice extérieure ;

La contribution de la MSH-Sud à la coordination du projet CONCISE aurait pu être plus importante étant donnée l'imbrication de ses services dans l'instance d'organisation du conseil citoyen.

7. Perspectives

7.1. Appréciation libre sur les perspectives ouvertes par les résultats obtenus

[Angle problématique, objectifs affinés, élargissement d'un réseau académique / non-académique, réponse(s) à des AAP, impacts scientifiques/sociaux/économiques, etc.]

Au fil du **b**Bilan rédigé ci-dessus de même que dans les différents comptes-rendus de réunions ou bilans de l'expérimentation formulés notamment par M.A. Hermitte (garante) et S. Maisondieu (facilitatrice), différents problèmes sont régulièrement soulevés qui constituent au final de ce projet de nouveaux objets possibles de réflexion que nous considérons comme des perspectives de renouvellement de l'expérimentation locale d'un Conseil citoyen ou d'amélioration du processus de constitution d'un conseil citoyen. Une réflexion collective est donc en cours, avec Sciences citoyennes, sur différentes problématiques issues de cette expérience ; ce dernier paragraphe ne pointe que quelques-uns des différents objets de réflexion :

1/ Quelles instances faut-il maintenir ? Faut-il maintenir toutes les instances ?

Si l'on se réfère aux Conventions citoyennes et aux décisions initiales du projet CONCISE construites avec Sciences citoyennes, le processus de création d'un Conseil citoyen repose sur un nombre d'instances complexes à mettre en place et difficiles à mobiliser sur toute la durée du processus : un comité de pilotage, une instance d'organisation, une instance commanditaire, une instance garante ou tiers-veilleur étroitement articulée à l'animation/formation du collectif citoyen, un collectif d'experts, un collectif citoyen.

Mais faut-il un comité de pilotage aux côtés d'une instance organisatrice ? Le premier, composé d'experts scientifiques et professionnels peut être redondant avec un comité d'organisation ou il peut aussi ralentir le processus et les étapes en n'étant pas suffisamment familier ou sollicité pour le projet, en dehors de la définition et de la structuration des séances de formation des citoyens et sachant qu'il n'est pas censé intervenir dans les formations puisqu'il les a définies... M.A. Hermitte souligne dans son bilan d'expérience CONCISE au titre de garante que « si l'on prend en considération les deux cercles d'un COPIL « normal » - spécialistes de la procédure, spécialistes du sujet -, toutes les disciplines scientifiques nécessaires à un tel projet étaient *a priori* bien représentées dans le groupe de portage élargi, ou COPIL. Il aurait donc pu constituer, pour les « spécialistes de sciences sociales » la branche compétente en matière de démocratie représentative et pour les autres scientifiques, la branche des « spécialistes de la question posée ». Reste que leur présence très ponctuelle, épisodique, voire parfois invisible, interdit de les voir comme membres d'un véritable COPIL. ».

Faut-il appeler COPIL un groupe d'experts diversifiés régulièrement consulté mais jamais directement actif auprès des citoyens ?

Peut-on alors penser un comité d'organisation sollicitant des experts régulièrement pour réfléchir et valider un plan de formation, la formulation d'une question proposée aux citoyens pour guider leurs réflexions, et pour contribuer directement aux formations ? Dans cette perspective, il faudrait alors que l'instance organisatrice soit composée de chercheurs et de professionnels, soutenus et « hébergés » par une institution d'accueil. Cette dernière pourrait-elle être celle qui se positionne comme commanditaire du Conseil citoyen ? Non, car Par principe dans les CC le commanditaire est indépendant de l'instance d'organisation. Toujours. Cette étanchéité est requise pour éviter un soupçon d'influence sur le processus.

Le fait d'avoir contacté et rallié 3 mairies de la Métropole intéressées pour participer à cette expérimentation sans en être directement et officiellement commanditaires ni organisatrices, justifie au final de ce projet que la question de l'instance commanditaire reste entière : si les collectivités ne sont pas commanditaires, qui pourrait l'être ? Peut-on imaginer qu'une agence telle que l'ARS puisse s'engager à émettre une commande déléguant aux citoyens la possibilité de donner un avis éclairé pour de futures décisions publiques ? Ou peut-on imaginer qu'à la demande de collectivités territoriales, l'ARS puisse être instance organisatrice ?

Enfin, si une mairie réalise ce qu'elle envisage, à savoir intégrer des citoyens dans une Réserve citoyenne, pour les former et les mobiliser, sur l'anticipation, la préparation et le suivi de certaines crises sanitaires et environnementales, elle pourrait être commanditaire d'un mandat, et ces citoyens répondre par un besoin de formation : à qui peut-elle alors déléguer l'organisation de la formation et de la formulation des avis citoyens s'il y en a besoin ? La MSH ou la Boutique de sciences Trait d'Union pourrait-elle développer cette compétence et à quelle condition ?

Ces questions nous paraissent stratégiques, notamment sur l'instance organisatrice et ses relations avec l'instance commanditaire, car sans elle il ne sera pas possible de mettre en place ou d'institutionnaliser un conseil citoyen et d'obtenir ses avis éclairés sur une crise sanitaire et environnementale.

2/ La constitution d'un panel citoyen :

Les difficultés rencontrées par le projet pour former un panel représentatif révèlent plusieurs problématiques :

- Comment et pourquoi obtenir une représentativité citoyennes statistique, quand on connaît le coût, le temps, et la complexité du tirage au sort et quand on prend conscience

que certains citoyens – en grande précarité - n'apparaissent sur aucune liste permettant de les prendre en compte et de les solliciter ?

- Le contact direct sur le terrain a été la démarche la plus efficace pour sensibiliser puis rallier différentes catégories de citoyens y compris dans des espaces d'accueil de personnes en grande précarité sociale et économique,
- Les difficultés régulièrement rappelées par les maires pour co-construire avec ou faire participer des citoyens à différents projets d'intérêt commun laissent penser que pour éviter les effets de clubs (engagements relevant de différentes formes de proximité perçues ou vécues par certains citoyens), et mobiliser une diversité de citoyens, il est nécessaire de se rendre dans tous les lieux emblématiques et familiers d'une collectivité (temps conséquent à accorder) pour communiquer, sensibiliser, dialoguer et enfin rallier des volontaires ;
- La rémunération symbolique des citoyens engagés dans un conseil citoyen doit être envisagée comme dans les conventions citoyennes. Elle est en effet nécessaire, si l'on veut garder les citoyens sur la durée et leur permettre de percevoir une compensation à leur absence sur une activité ou sur une charge sociale (garde d'enfant, par exemple).
- L'accueil dans un lieu « neutre » éloigné des univers familiers du panel est aussi nécessaire et cet espace d'accueil doit être pensé pour accueillir au sens large : offrir le gîte et le couvert sur une durée de plusieurs jours, comme dans cela se fait dans les conventions citoyennes, est important, là encore pour garder les citoyens, et surtout maintenir une dynamique d'action collective, de partage et de concentration, autour d'un projet commun (élaborer un ou des avis éclairés).

3/ les séance de formation des citoyens :

Pour les citoyens comme pour la facilitatrice, ou certains experts qui sont intervenus, les séances de formation ont été trop rapides et trop courtes, ne permettant pas aux citoyens de se former sur toutes les dimensions du sujet, ne permettant pas d'aborder clairement différentes controverses liées au sujet (toujours présentes quand il s'agit de proposer des solutions, des pratiques, outils et techniques), et ne leur permettant pas de formuler des avis sur tous les points stratégiques du sujet. Le temps de formation est essentiel pour que les citoyens se perçoivent au bout comme des individus éclairés, légitimes pour formuler des avis et recommandations ; ce temps de formation est essentiel aussi pour permettre le dialogue entre citoyens et experts, sortir d'une logique descendante de transmission des connaissances et favoriser l'échange (de connaissances et d'expériences). Le temps de formation doit par ailleurs inclure un temps de formation à la complexité des instances de gouvernance et de décisions du local au national pour faciliter la compréhension des marges de manœuvre et pouvoirs des différents organes politiques. Ce temps de formation devrait aussi inclure un temps de réflexions et de discussions sur les rôles de chacun des citoyens dans ce conseil citoyen et sur l'utilité que peut avoir un avis citoyen sur leur propre rôle dans la société. Ce type d'échanges aurait sans doute un effet d'engagement plus fort.

4/ la valorisation scientifique de l'expérience CONCISE comme dernière perspective :

Comment valoriser différentes dimensions de cette expérience quand les partenaires du projet, du comité de pilotage ont été si peu présents ? Qui a la légitimité de valoriser cette expérience ? Au fond cette question nous renvoie à d'autres questions, posées indirectement en premier point de ce paragraphe de perspectives : ces experts scientifiques, partenaires du projet ou membres du COPIL étaient-ils trop nombreux, sans trop savoir quel devait être leur place et leur rôle ? Et justement quel doit être leur rôle dans les différentes étapes d'une telle démarche expérimentale ?

L'absence de cadrage initial sur cette dernière question explique sans doute largement leur faible présence et participation à l'ensemble du projet, même si celle-ci est officiellement justifiée par des contraintes de temps ou par l'éloignement physique des espaces du projet ou plus rarement par la distance disciplinaire. Cette absence manifeste des experts-chercheur.e.s dans le processus du projet comme partenaires ou membres du COPIL, a de fait réduit considérablement les ambitions de valorisation scientifique du projet. C'est pourquoi, seul un Guide méthodologique jugé prioritaire

(avec Sciences citoyennes), est en cours de réalisation ; nous espérons ensuite produire au moins une publication scientifique de synthèse de l'expérience.

7.2. Le cas échéant, réponses à des AAP

Titre	Type d'AAP	Accompagnement par la MSH (oui/non)	Éligibilité du projet (oui/non)

7.3. Ce projet vous a-t-il permis d'amorcer de nouveaux partenariats ? Si oui, le ou lesquels ?

NON

8. Informations complémentaires

Toute information ou remarque que vous jugeriez utile de mentionner sur le déroulé du projet et/ou à l'attention de la MSH SUD.

N'hésitez pas également à préciser la manière selon laquelle la MSH SUD, selon vous, aurait pu mieux vous accompagner.

--